

Niveau :	<b>MASTER</b>					
Domaine :	<b>ARTS, LETTRES, LANGUES - SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES – SCIENCES TECHNOLOGIES SANTE – DROIT, ECONOMIE, GESTION</b>					
Mention :	<b>Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation Encadrement éducatif</b>					
Parcours :	<b>Conseiller principal d'éducation - CPE</b>					
Volume horaire étudiant	Cours magistraux	Travaux dirigés	Travaux pratiques	Cours intégrés	Stage ou projet	<b>Total (hors stage)</b>
M1:	64	381	41	0	Voir infra	<b>486</b>
M2	26	241	47	0	324*	<b>314</b>
M1+M2	90	622	88	0	/	<b>800</b>
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> Français <span style="float: right;"><input type="checkbox"/> Anglais</span>					

*\*Pour les étudiants non contractuels*

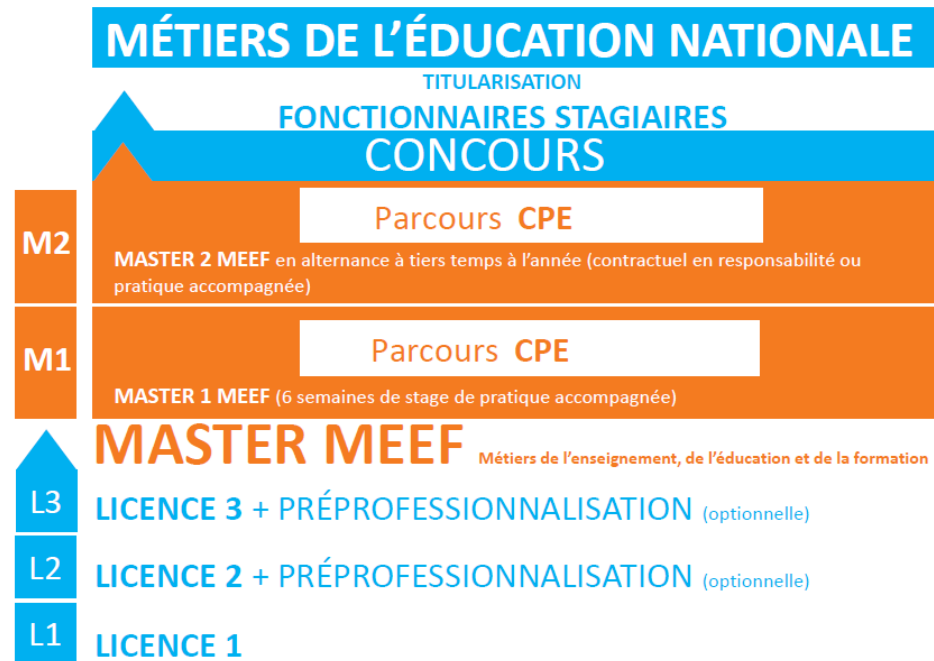
### Contacts :

Responsable de formation		Scolarité – secrétariat pédagogique
<b>Master 1</b> Amélie DUGUET <a href="mailto:amelie.duguet@u-bourgogne.fr">amelie.duguet@u-bourgogne.fr</a>	<b>Master 2</b> Dominique PASTEUR <a href="mailto:dominique.pasteur@u-bourgogne.fr">dominique.pasteur@u-bourgogne.fr</a>	<b>INSPE</b> Scolarité 2 <sup>nd</sup> degré ☎ 03.80.39.35.92 <a href="mailto:scolarite2d@inspe.u-bourgogne.fr">scolarite2d@inspe.u-bourgogne.fr</a>
Composante(s) de rattachement : <b>Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) de Bourgogne</b>		

## Objectifs de la formation et débouchés :

### ■ Objectifs :

Le master MEEF mention Encadrement Educatif parcours Conseiller Principal d'Education (CPE) a pour vocation de préparer les étudiants à acquérir les **compétences professionnelles du métier de CPE en collège ou lycée tout en préparant le concours.**



La formation vise à assurer :

- Une solide formation académique en lien avec la recherche à travers des enseignements méthodologiques, des séminaires en sciences humaines et sociales appliquées à l'éducation qui assurent une approche des publics scolaires et une connaissance du système éducatif et des enjeux éducatifs actuels ;
- Une formation professionnalisante aux métiers de l'éducation, et plus spécifiquement aux fonctions d'encadrement des publics scolaires par le biais d'enseignements centrés sur la pratique professionnelle et de stages encadrés tout au long du cursus. Ces stages visent à la prise en charge progressive des fonctions éducatives dans la perspective de contribuer à développer les compétences professionnelles décrites dans le référentiel de l'Education Nationale.

En outre, la formation prépare les étudiants à passer les épreuves d'admissibilité et d'admission du concours CPE en fin de master 2.

La formation s'appuie sur trois des blocs de compétences du référentiel « Former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21e siècle » (juillet 2019) :

- Le conseiller principal d'éducation, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale
- Le conseiller principal d'éducation, animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves
- Le conseiller principal d'éducation, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel

Les objectifs spécifiques du parcours CPE sont précisés dans le livret de formation.

### ■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Référence Fiches ROME (Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois)

- K2104 Education et surveillance au sein d'établissements d'enseignement
- K2103 Direction d'établissement et d'enseignement
- G1202 Animation d'activités culturelles ou ludiques
- K1207 Intervention socio-éducative
- K2111 formation professionnelle

Poursuite d'études : doctorat

### ■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

La formation permet d'acquérir les compétences professionnelles nécessaires à l'exercice des métiers du professorat et de l'éducation (BO du 25 juillet 2013). Ce parcours forme aux compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation et aux compétences spécifiques des professeurs :

- C1. Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps
- C2. Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement
- C3. Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement
- C4. Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire
- C5. Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif
- C6. Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative
- C7. Participer à la construction du parcours des élèves
- C8. Travailler dans une équipe pédagogique

Par ailleurs le master permet l'acquisition de connaissances et de compétences liées à l'initiation à la recherche : connaissance du champ des recherches en éducation, compétences méthodologiques et rédactionnelles.

Dans le cadre de ce master, la formation sera déclinée en neuf compétences relatives aux 3 blocs de compétences du référentiel de la formation MEEF :

- Eduquer
- Communiquer
- Concevoir et Animer
- Prendre en charge
- Evaluer
- Faciliter les apprentissages de tous les élèves
- Faire preuve de réflexivité
- Se former et Exercer sa créativité
- Coopérer

## Modalités d'accès à la formation :

### ■ De plein droit :

- **Accès en M1** : être titulaire d'une licence ou d'un bac+3 reconnu par l'Etat (diplôme attestant une équivalence et/ou de l'acquisition de 180 crédits ECTS).
- **Accès en M2** : être titulaire d'un M1 MEEF, Encadrement éducatif, CPE. Pour les étudiants titulaires du M1 MEEF Encadrement éducatif, CPE d'une autre université, l'accès s'effectue sur dossier afin d'étudier la compatibilité des maquettes

### ■ Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

- **En formation initiale** : s'adresser au secrétariat pédagogique de l'INSPE Dijon en charge de la mention à [scolarité2d@inspe.u-bourgogne.fr](mailto:scolarité2d@inspe.u-bourgogne.fr)
- **En formation continue** : s'adresser au Service de Formation Continue et par Alternance (SEFCA) de l'université de Bourgogne (03.80.39.51.80 / [formation.continue@u-bourgogne.fr](mailto:formation.continue@u-bourgogne.fr))

## Organisation et descriptif des études :

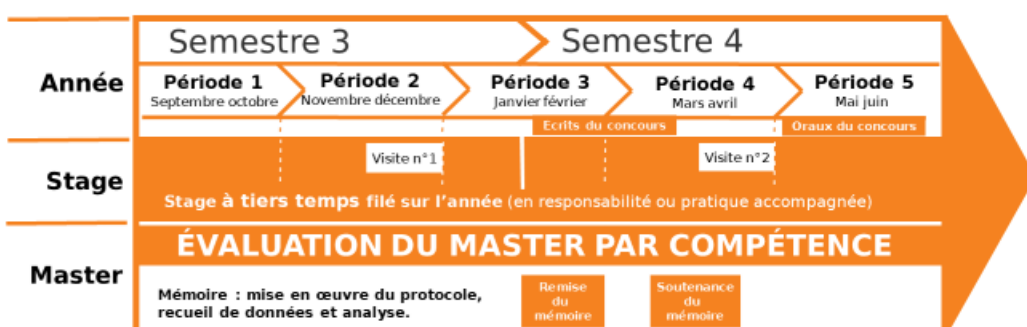
### ■ Schéma général des parcours possibles :



### Année de Master 1 MEEF 2<sup>nd</sup> degré et CPE



### Année de Master 2 MEEF 2<sup>nd</sup> degré et CPE



Les contenus et particularités du parcours sont précisés dans le livret de formation afférente.

La formation peut donner lieu à la délivrance d'un certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger, pour les étudiants comme pour les fonctionnaires stagiaires. Ce certificat s'appuie notamment sur la maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères ainsi que sur la connaissance d'une ou plusieurs aires géographiques régionales.

## ■ Stage

Le cursus de master MEEF est une formation professionnalisante qui intègre des stages d'observation et de pratique accompagnée, des périodes d'alternance qui peuvent donner lieu à un contrat de travail et des temps d'analyses de pratiques diversifiées en milieu scolaire et dans le champ de l'éducation et de la formation.

En cours de première année de master, un stage d'une durée de six semaines prend la forme de stage d'observation et de pratique accompagnée en milieu scolaire ou dans le champ de l'éducation et de la formation. Dans l'académie de Dijon, il se déroule en deux temps : un stage massé de 2 semaines au semestre 1 et un stage massé de 4 semaines au semestre 2. Dans la mesure du possible, l'un aura lieu en collège et l'autre en lycée.

Lors de la deuxième année de master, la formation est organisée en alternance avec un stage soit en responsabilité (avec contrat de travail d'une durée de douze mois consécutifs sur un temps de service réalisé identique à celui des conseillers principaux d'éducation qui se déroule sur une période de douze semaines cumulées), soit en pratique accompagnée (pour également un tiers temps de l'ORS).

Dans l'académie de Dijon, ce stage est filé sur l'année scolaire à raison de deux journées hebdomadaires dans un établissement.

Les étudiants bénéficient d'un tutorat assuré conjointement par un tuteur désigné, dans la mesure du possible, au sein de la structure d'accueil et par un personnel désigné par l'INSPE. Les tuteurs accompagnent l'étudiant lors de stages et participent ainsi à sa formation.

## ■ Régime salarié et dispenses d'assiduité

**Les informations ci-dessous ne concernent pas les étudiants de M2 effectuant leur stage en CDD tiers temps.**

Les étudiants devront déposer leur demande d'aménagements (emploi du temps, assiduité, etc.) au plus tard un mois après la rentrée pédagogique de chaque semestre, selon le calendrier voté au CA de l'université de Bourgogne.

Si l'étudiant devient salarié en cours d'année, il doit en informer la scolarité et déposer, si besoin, une demande d'aménagement dès signature du contrat de travail.

L'étudiant effectue sa demande auprès de la scolarité de l'INSPE uniquement qui l'informe des modalités administratives nécessaires pour faire sa demande.

Les étudiants dispensés d'assiduité peuvent être soumis à des modalités d'évaluation particulières. Le cas échéant, un calendrier spécifique d'évaluation est contractualisé entre l'étudiant et les formateurs concernés. Les formateurs informent la scolarité des dates et modalités retenues. Ces informations pourront être affichées par les scolarités concernées.

Aucune dispense n'est accordée pour les stages de M1 comme de M2. Des aménagements pourront cependant être envisagés par les équipes pédagogiques pour les étudiants salariés de l'éducation nationale dans le respect du cahier des charges du stage.

## ■ Espace Numérique de Travail (ENT)

Cet espace numérique permet d'accéder à la plate-forme pédagogique PLUBEL, à la messagerie étudiante, aux espaces Wifi, d'obtenir des relevés de notes, des certificats de scolarité et d'avoir accès au dossier étudiant.

**Cet espace suppose une activation systématique de la messagerie uB de l'étudiant qui sera le seul medium de communication utilisé par la scolarité.**

Les étudiants s'inscrivant pour la première fois à l'uB doivent donc OBLIGATOIREMENT activer leur compte numérique sur [ent.u-bourgogne.fr](http://ent.u-bourgogne.fr).

- **Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :**

Bloc de compétences référentiel formation	Compétences	Plan de formation	Semestre 1				Semestre 2				Total M1				MCC	ECTS M1	Compétences				
			Intitulé des EC	CM	TD	TP	Total	Intitulé des EC	CM	TD	TP	Total	CM	TD				TP	Total		
BLOC A Le CPE, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	EDUQUER	UE1 Le CPE acteur de la communauté éducative et du SPEN	Ec 1 : Connaître le cadre de référence et fondements éthiques					Ec 1 : Connaître le cadre de référence et fondements éthiques					Total UE1 Ec1	24	12	0	36	CC Intégral	8	EDUQUER	
			Politiques éducatives et enjeux institutionnels	15			15	Comprendre et transmettre les valeurs républicaines	6	6		12									
	Appropriation du référentiel de compétences et des textes qui fondent les missions du métier		3	3		6	Appropriation du référentiel de compétences et des textes qui fondent les missions du métier		3		3	Total UE1 Ec2	4	29	0	33	CC Intégral	5	COMMUNIQUER		
	Ec 2 : Communiquer						Ec 2 : Communiquer														
Usage responsable d'internet et numérique éducatif	4	8		12	Usage d'une langue étrangère en situation professionnelle		12		12												
Maîtrise de la langue française		9		9																	
BLOC B Le CPE, praticien réflexif, animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves	CONCEVOIR ET ANIMER	UE2 Le CPE concepteur de son activité	Ec 1 : Acteur de la politique éducative					Ec 1 : Acteur de la politique éducative					Total UE2 Ec1	0	123	0	123	CC Intégral	8	CONCEVOIR ET ANIMER	
			Ec1 : Les responsabilités du CPE		30		30	Animer, conseiller, impulser		18		18									
			Ec1 Fonctionnement du SE		24		24	CPE – VS enjeux actuels		12		12									
			Ec1 CPE et Vie scolaire dans le paysage éducatif		15		15	Priorités éducatives et actualités		12		12									
	Ec1 : Priorités éducatives et actualités			12		12						Total UE2 Ec2	0	42	0	42	CC Intégral	5	PRENDRE EN CHARGE (individuellement et collectivement)		
	Ec 2 : Animateur du parcours des élèves						Ec 2 : Animateur du parcours des élèves														
	Prise en charge individuelle et collective des élèves			18		18	Communication efficace et respectueuse		12		12										
							Parcours des élèves		12		12										
	PRENDRE EN CHARGE (individuellement et collectivement)		UE3 Le CPE praticien réflexif	Ec 3 : Questions et débats en éducation					Ec 3 : Questions et débats en éducation				20	Total UE2 Ec3	0	95	0	95	CC Intégral	5	PRENDRE EN CHARGE (individuellement et collectivement)
				Methodologie épreuves concours		12		12	Methodologie épreuves concours		20		20								
				Les apports de la sociologie en éducation		18		18	Séminaires et recherches spécifiques VS		24		24								
				Séminaires et recherches spécifiques VS		21		21													
	EVALUER		UE3 Le CPE praticien réflexif	Ec 1 : Accompagnateur du parcours des élèves					Ec 1 : Accompagnateur du parcours des élèves					Total UE3 Ec1	22	42	0	64	CC Intégral	3	EVALUER
									Évaluation des apprentissages, remédiation et différenciation		24		24								
	FACILITER les APPRENTISSAGES de TOUS les ELEVES		UE3 Le CPE praticien réflexif	Processus cognitifs fondamentaux de l'apprentissage	16			16	Apprendre à apprendre Outils et méthodes pratiques		6		6	Total UE3 Ec2	14	18	21	53	CC Intégral	22	FAIRE PREUVE de REFLEXIVITE
				Inclusion des élèves	6	6		12	Inclusion des élèves		6		6								
FAIRE PREUVE de REFLEXIVITE	UE3 Le CPE praticien réflexif	Ec 2 : Analyser sa pratique et mobiliser la recherche					Ec 2 : Analyser sa pratique et mobiliser la recherche					Total UE3 Ec2	14	18	21	53	CC Intégral	22	FAIRE PREUVE de REFLEXIVITE		
		Ec 2a : Recherche et mémoire (cadre théorique)	14	8		22	Ec 2a : Recherche et Mémoire (cadre théorique et protocole)		10	4	14										
							Suivi individuel de mémoire			1	1										
		Ec 2b : Stage					Ec 2b : Stage														
Préparation et analyse du stage (par groupe de 4 à 6)			7	7	Préparation et analyse du stage (par groupe de 4 à 6)			8	8												
						Suivi individuel de stage			1	1											
BLOC C Le CPE, acteur de son développement professionnel	SE FORMER et EXERCER SA CREATIVITE	UE4 Le CPE acteur de son développement professionnel	Ec 1 : Coopérer au sein d'une communauté éducative					Ec 1 : Coopérer au sein d'une communauté éducative					Total UE4 Ec1	0	20	20	40	CC Intégral	2	SE FORMER et EXERCER SA CREATIVITE	
	Les partenariats internes et externes			10		10	Les partenariats internes et externes		6		6										
	COOPERER		Compétences Psychosociales et développement professionnel		10		10	SST certification		14	14										
			CM	TD	TP	Total		CM	TD	TP	Total	Total M1	64	381	41	486	Total ECTS	60			
													CM	TD	TP	Total					

Bloc de compétences référentiel formation	Compétences	Plan de formation	Semestre 3				Semestre 4				Total M2				MCC	ECTS M2	Compétences									
			Intitulé des EC	CM	TD	TP	Total	Intitulé des EC	CM	TD	TP	Total	CM	TD				TP	Total							
BLOC A Le CPE, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	EDUQUER	UE1 Le CPE acteur de la communauté éducative et du SPEN	Ec 1 : Agir en éducateur responsable	4	6		10	Ec 1 : Agir en éducateur responsable		5		5	Total UE1 Ec1	4	11	0	15	CC Intégral	6	EDUQUER						
	COMMUNIQUER		Ec 2 : Communiquer					Ec 2 : Communiquer					Total UE1 Ec2	0	12	17	0	CC Intégral	4	COMMUNIQUER						
			Usage d'une langue étrangère en situation professionnelle		12		12	Usage responsable d'internet et numérique éducatif		8	8	CVCL		9	9											
BLOC B Le CPE, praticien réflexif, animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves	CONCEVOIR ET ANIMER	UE2 Le CPE concepteur de son activité	Ec 1 : Acteur de la politique éducative					Ec 1 : Acteur en faveur du climat scolaire				Total UE2 Ec1	0	30	0	0	CC Intégral	12	CONCEVOIR ET ANIMER							
	PRENDRE EN CHARGE (individuellement et collectivement)		Organiser et animer l'équipe VS Numérique et VS		10		10	Communication respectueuse et efficace (outils et techniques)	10	10	Ec 2 : Animateur du parcours des élèves			Total UE2 Ec2	0	36				0	36	CC Intégral	4	PRENDRE EN CHARGE (individuellement et collectivement)		
			Conseiller, élaborer, rendre compte		15		15	Analyser, Prévenir, agir	15	15	Entretien, regulation, médiation		12	12	15	15										
			Ec 2 : Animateur du parcours des élèves					Parcours / projet personnel / suivi		15	15															
			EVALUER	Ec 3 : Questions et débats en éducation		24		24	Ec 3 : Questions et débats en éducation		30	30	Bienvieillance et estime de soi dans le cadre éducatif		9	9				Total UE2 Ec3	0	54	2	56	CC Intégral	4
				FACILITER les APPRENTISSAGES de TOUS les ELEVES	Ec 1 : Accompagnateur du parcours des élèves					Ec 1 : Accompagnateur du parcours des élèves				Préparation aux oraux du concours*		2				2	Total UE3 Ec1	16	35	0	51	CC Intégral
		FAIRE PREUVE de REFLEXIVITE	UE3 Le CPE praticien réflexif	Développement social, psychologique et affectif de l'adolescent	16		16	Développement de l'adolescent		6	6	Autorité et gestion de classe		3	3	8	8	CC Intégral	5	FACILITER les APPRENTISSAGES de TOUS les ELEVES						
	Inclusion des élèves				6	6	Accompagnement du parcours des élèves		12	12	Ec 2 : Analyser sa pratique et mobiliser la recherche															
	Ec 2a : Recherche et Mémoire				23	2	25	Ec 2a : Recherche et Mémoire		6	6	Suivi individuel de mémoire		1	1	1	1	CC Intégral	10	FAIRE PREUVE de REFLEXIVITE						
	Suivi individuel de mémoire					1	1	Suivi individuel de mémoire				1	1													
	Ec 2b : Stage							Ec 2b : Stage				Analyse Réflexive de la Pratique (ARP)		6	6	6	6	CC Intégral	10		FAIRE PREUVE de REFLEXIVITE					
	Analyse Réflexive de la Pratique (ARP)					6	6	Analyse Réflexive de la Pratique (ARP) /				4	4													
Préparation et analyse du stage (par groupe de 4 à 6)			4	4	Préparation et analyse du stage (par groupe de 4 à 6)				2	2																
Suivi individuel de stage			2	2	Suivi individuel de stage																					
BLOC C Le CPE, acteur de son développement professionnel	SE FORMER et EXERCER SA CREATIVITE	UE4 Le CPE acteur de son développement professionnel	Ec 1 : Exercer sa créativité					Ec 1 : Exercer sa créativité				Total UE4 Ec1	0	14	0	14	CC Intégral	3	SE FORMER et EXERCER SA CREATIVITE							
	COOPERER		dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté		6	6	dans le domaine de la culture		8	8										2		COOPERER				
													Total M2	26	241	47	314	Total ECTS	60							
													CM	TD	TP	Total										



■ **Modalités de contrôle des connaissances et des compétences :**

Les compétences sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université (dernière version en vigueur) ;  
Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université (dernière version en vigueur).

● **Modalités d'évaluation**

Conformément à l'arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, le référentiel commun de formation « former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21<sup>ème</sup> siècle » (juillet 2019) fixe les compétences attendues en fin de formation au niveau national. Ces compétences sont réparties à l'intérieur des Unités d'Enseignements (UE). Elles sont évaluées en **contrôle continu intégral (CCI)**. Cette modalité d'évaluation consiste à évaluer les compétences (et les ressources afférentes) acquises par les étudiants tout au long de la période d'apprentissage par des évaluations multiples, diversifiées et réparties au long des semestres. Elle a également pour objectif de redonner une dimension formative à l'évaluation, par une communication régulière aux étudiants des résultats obtenus. Les évaluations en CCI sont constituées par des tâches complexes (TC) auxquelles peuvent être adjointes des tâches simples (TS). Ces tâches sont définies ci-après.

Définition de tâches simples ou TS	Définition de tâche complexe ou TC
Evaluations de formes variées (travaux en cours, études de cas, QCM, questions de cours, etc.)	Evaluation de la compétence par une épreuve de mise en situation réelle ou simulée permettant d'évaluer la mobilisation des ressources (savoirs, savoir-faire, savoir-être) de la compétence concernée.

Les résultats obtenus correspondent à des niveaux d'acquisition de la compétence. La formation dispensée doit permettre aux personnes formées d'atteindre au minimum le niveau 2 dans l'ensemble des attendus de ces compétences. Conformément au référentiel commun de formation « former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21<sup>ème</sup> siècle » (juillet 2019), les résultats sont déterminés comme suit :

Niveau	Niveau d'acquisition	Description selon le référentiel national de compétences MEEF
Niveau 0	Non maîtrisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ne possède pas les rudiments des compétences visées</li> <li>- N'est pas capable de définir le cadre d'action qui est le sien ou d'adapter son comportement à ce cadre</li> <li>- Les savoir-être sont inadéquats</li> <li>- Les savoirs ou savoir-faire sont insuffisants pour exercer correctement le métier</li> </ul>
Niveau 1	Compétence en cours d'acquisition	Applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments mais il a besoin de soutien ou de conseil pour construire son enseignement ou ajuster son comportement de manière autonome et responsable.

Niveau	Niveau d'acquisition	Description selon référentiel national de compétences
Niveau 2	Maîtrise suffisante	Maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.
Niveau 3	Bonne maîtrise	Exerce les compétences visées de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il opère les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée, y compris une situation imprévisible.
Niveau 4	Excellente maîtrise	Démontre la capacité à mobiliser les compétences visées de manière interreliée pour appréhender et gérer un contexte professionnel complexe, à faire preuve d'ingéniosité pédagogique pour faire évoluer le cadre dans le respect des principes éthiques.

### ● Règles de progression en Master MEEF

#### ❖ Modalités de validation

Une UE est constituée de plusieurs compétences. Une unité d'enseignements (UE) est validée si et seulement si l'étudiant obtient au moins un niveau 2 sur chaque compétence qui la compose dans le cadre du CCI.

Les crédits ECTS sont attribués par compétence (voir tableau de répartition des enseignements ci-dessus). Une fois acquis, les crédits ECTS correspondant à une compétence sont acquis à vie.

L'année de Master est obtenue si et seulement si l'étudiant obtient au moins un niveau 2 sur chaque compétence évaluée.

Le Master est obtenu si et seulement si l'étudiant obtient au moins un niveau 2 sur chaque compétence composant l'ensemble des 2 années de Master.

Pour les étudiants non titulaires d'un M1 MEEF du même parcours ayant intégré directement le M2, la commission de validation des acquis ayant autorisé l'accès en M2, l'ensemble des compétences du M1 est considéré acquis.

Les compétences étant évaluées en CCI (lien tout au long du cycle entre le temps de l'enseignement, le temps de l'apprentissage, le temps de l'évaluation et le temps de la remédiation), elles ne donnent lieu à **aucune session de rattrapage**.

#### ❖ Mention

Une mention est attribuée à la discrétion du jury selon les résultats et niveaux d'acquisition obtenus par l'étudiant.e. Cette mention vise à permettre une lecture globale du niveau de l'étudiant.e à l'issue du Master :

- Mention « maîtrise suffisante »
- Mention « Bonne maîtrise »
- Mention « Excellente maîtrise »

#### ❖ Modalités relatives au redoublement

Le redoublement en M1 et en M2 n'est pas un redoublement de droit. Le jury statue sur le redoublement des étudiants défaillants ou ajournés à l'issue du jury de fin d'année.

## ● **Fonctionnement des jurys de Master MEEF**

**A l'issue de chaque année de Master, un jury de mention** délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et se prononce sur la délivrance du diplôme.

Un suivi pédagogique individualisé est mis en place et permet, le cas échéant, d'étudier toute situation individuelle nécessitant l'organisation d'une ou plusieurs épreuves supplémentaires, garantissant ainsi une **seconde chance** à l'étudiant.

## ● **Organisation des évaluations pour les enseignements**

### ❖ **Remise des travaux / devoirs**

Lorsque l'évaluation consiste à rendre un travail par voie électronique, un mode de dépôt dématérialisé est indiqué aux étudiants (Plubel, Teams, autres). Le mode de dépôt indiqué est le seul mode de dépôt recevable. A défaut, les travaux seront considérés comme non rendus et l'étudiant est déclaré défaillant. Les devoirs envoyés par les étudiants par mail au correcteur ne seront en aucun cas considérés comme des devoirs officiellement remis sauf lorsque cette modalité sera expressément définie par l'évaluateur.

### ❖ **Absence lors d'une évaluation**

Toute absence injustifiée à une évaluation (tâche simple ou complexe) participant au CCI d'une compétence entraîne une défaillance sur la compétence et donc, sur l'ensemble de l'année de master.

Un étudiant absent à un examen devra justifier de son absence auprès de sa scolarité. Les justificatifs d'absence doivent être transmis au secrétariat dans un délai d'une semaine à compter de la fin de l'absence et au moins une semaine avant le jury.

**Un suivi pédagogique individualisé est mis en place tout au long de l'année. Il permet, le cas échéant, et sur proposition/décision du/des responsables de parcours, d'étudier toute situation individuelle nécessitant l'organisation d'une ou plusieurs épreuves supplémentaires, garantissant ainsi une seconde chance à l'étudiant.**

### ❖ **Plagiat**

#### **Tout devoir plagié sera sanctionné.**

La contrefaçon est une infraction pénale prévue à l'article L. 335-2 CPI prévoyant des peines de 3 ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende. En outre, dans le cadre universitaire, elle constitue aussi une fraude pouvant faire l'objet d'une procédure disciplinaire régie par le décret du 28 janvier 2015.